Syndicat mixte
des ports intérieurs
du Canal Seine-Nord Europe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre, à quinze heures, le comité syndical du syndicat mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe s'est réuni à son siège au 5, rue d'Alger à Cambrai, sur la convocation qui lui a été adressée le deux décembre deux mil vingt-quatre conformément aux dispositions de l'article L.2121-12, sous la présidence de M. Xavier BERTRAND, président du comité syndical.

Nombre de délégués titulaires présents (10) :
Région Hauts-de-France : M. Xavier BERTRAND, M. Olivier ENGRAND, M. Philippe BEAUCHAMPS ;
Communauté d'Agglomération de Cambrai : M. Nicolas SIEGLER ;
Communauté de Communes Osartis-Marquion : M. Dominique BERTOUT ;
Communauté de Communes de l'Est de la Somme : M. Frédéric DEMULE
Communauté de Communes de la Haute-Somme : M. Éric FRANCOIS et Mme. Maryse FAGOT ;
Communauté de Communes de Pays Noyonnais : Sandrine DAUCHELLE et Didier BERANGER.

Nombre de délégués titulaires absents excusé, ayant donné suppléance (4)
Région Haut-de-France : Christophe COULON qui donne suppléance à Franck GONSSE.
Région Haut-de-France : Karima DELLI qui donne suppléance à M. Julien POIX.
Région Haut-de-France : Daniel LECA qui donne suppléance à M. Jean-Michel MICHALAK
Communauté de Communes de l'Est de la Somme : Thomas DUCAMPS qui donne suppléance à Jean-Marc WISSOCQ

Secrétaire de séance : M. Julien POIX

Délibération N°CS 2024-3-1.6 : Création d'un budget annexe « Port intérieur de Nesle»

Le Syndicat Mixte des Ports Intérieurs « SMPI » a pour objet la gestion domaniale/patrimoniale, l'aménagement et l'exploitation des ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe incluant les zones portuaires et industrielles logistiques des sites de Marquion-Cambrai, Péronne, Nesle et Noyon.

Conformément à l'article 20.2 des statuts du SMPI, un budget annexe est créé pour chaque port intérieur, regroupant les dépenses et recettes exclusivement affectées au port concerné.

Il est donc nécessaire de créer un budget annexe spécifique pour les opérations relevant du port intérieur de Nesle.

Ce budget sera financé dans son intégralité par les recettes stipulées aux articles 20.2 des statuts et 2.2 du pacte financier et sera géré selon la nomenclature comptable et budgétaire M57.

Le comité syndical a décidé d'approuver, à l'unanimité des votants, la création d'un budget annexe « Port intérieur de Nesle » de comptabilité M57 et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la création, à la mise en œuvre et à l'exécution de ce budget annexe.

VOIX « POUR » : 13 **VOIX « CONTRE » : 0** **ABSTENTION : 1**

Fait et délibéré en séance
Les jours, mois et an-susdits,

Syndicat mixte
des ports intérieurs
du Canal Seine-Nord Europe

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

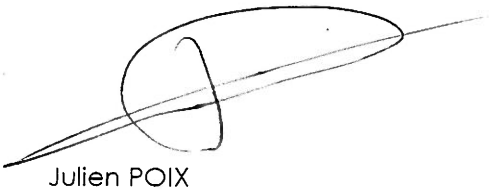

Julien POIX

Le Président du Syndicat mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe,

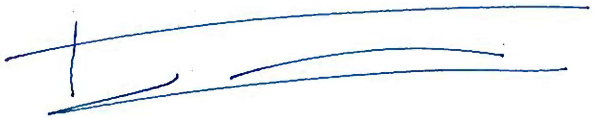

Xavier BERTRAND